

# Flexanville

## Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: [mairie.flexanville@wanadoo.fr](mailto:mairie.flexanville@wanadoo.fr)

Site : [www.flexanville.fr](http://www.flexanville.fr)

**MAI**

**2016**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/03/2016

L'an deux mil seize,

Le quatre mars à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaients présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, François LIGNEY, Roland FONTAINE, Stéphane BENYAMINE, Edite DA SILVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absents et excusés :  
Didier PIETTE, procuration à Didier SAUSSAY  
Laurent ESCRIVA, procuration à Edite DA SILVA  
Nadine PERRIN, procuration à Florent SOULARUE  
Régine CENAC-MORTHE

Monsieur François LIGNEY est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.  
Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- **D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R concernant les travaux Rue des Prés et Rue du Clos St Cyr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R

- **RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de solliciter une subvention exceptionnelle pour l'aménagement du terrain de sport. Celle-ci est à l'initiative de Monsieur David DOUILLET, député des Yvelines, au titre de sa réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter cette subvention.

- **SIRYAE (Syndicat intercommunal de la région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'invitation à télécharger le rapport annuel du délégataire (SAUR) et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable du SIRYAE pour l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel du délégataire (SAUR) pour l'exercice 2014 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de le mettre à la disposition du public pour information.

- **SIRYAE : DEMANDE D'ADHESION**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion des communes de Boinvilliers et Rosay au SIRYAE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion des deux communes au SIRYAE.

- **ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CŒUR D'YVELINES**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le montant de l'attribution de compensation par Cœur d'Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver l'attribution de compensation de fiscalité d'un montant de 62596,74€.

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les résultats du recensement du début d'année : 97% de participation.

Le Conseil Municipal tient à remercier les Flexanvillois pour leur participation ainsi qu'Evelyne GIAMBIASI pour son implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2016**

L'an deux mil seize,

Le quatorze avril à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absent et excusé : Roland FONTAINE, procuration à Claudine RICOU.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation. Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et de gestion 2015 étudiés précédemment par la Commission des Finances. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et Madame RICOU soumet le compte administratif au vote.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>BUDGET COMMUNAL</b>			
Fonctionnement	719790,61 €	333298,56 €	+ 386492,05 €
Investissement	208864,47 €	338864,47 €	- 129689,57 €
TOTAL			256802,48 €

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Caisse des Ecoles</b>			
Fonctionnement	7564,14 €	0 €	+ 7564,14 €
Investissement	1417 €	0 €	+ 1417 €
TOTAL			8981,14 €

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>CCAS</b> (Centre Communal d'Action Sociale)	13158,84 €	10762,13 €	+ 2396,71 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015 ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2015.

- **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2015 est un excédent de 386492,05 €

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2015 est un déficit de 129689,57 €

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

129689,57 € en investissement, article 1068

256802,48 € en fonctionnement, report à nouveau pour l'exercice 2016.

- **TAUX DES TROIS TAXES**

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2016 et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,88 %
- Taxe foncière bâti : 10,19 %
- Taxe foncière non bâti : 50,37 %

- **BUDGET PRIMITIF 2016**

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>BUDGET COMMUNAL</b>		
Fonctionnement	660358,81 €	660358,81 €
Investissement	444348,42 €	444348,42 €
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Caisse des Ecoles</b>		
Fonctionnement	7514,88 €	7514,88 €
Investissement	1417 €	1417 €
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>CCAS</b> (Centre Communal d'Action Sociale)	22696,71 €	22696,71 €

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2016.

## INTERCOMMUNALITE CŒUR D'YVELINES

- **SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'étapes des propositions de mutualisations de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au rapport recensant ces propositions.

## TRAVAUX

- **GESTION DES SEPULTURES DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société GECIME (Gestion des Procédures de Reprises Administratives de Sépultures) concernant la reprise des concessions abandonnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité des membres présents cette société pour la gestion des sépultures du cimetière.

- **ACCES STATION D'EPURATION**

Suite à une communication du SIAFO, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des dépôts de gravats se développent sur un terrain à proximité de la station d'épuration. Plusieurs camions ont dégradé la route d'accès à la station en manœuvrant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter l'accès à cette route par la pose d'un panneau d'interdiction aux véhicules plus de 3,5t au niveau du poste de refoulement sur la route d'Orgerus.

- **TAGS ABRIBUS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes solutions proposées par des professionnels pour nettoyer les tags de l'abribus devant l'église. Après délibération du Conseil, l'hydro-gommage est retenu pour nettoyer efficacement les pierres.

- **TABLEAU ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la mise en conformité du tableau électrique de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise BELLEC.

- **TRAVAUX MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour le rafraichissement des murs intérieurs de la Mairie, avec la pose d'un revêtement identique à celui de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise MIRAUX par 11 voix pour et 2 abstentions.

L'entreprise MIRAUX effectuera également la peinture du mur tagué du terrain de tennis.

- **VITRINES D’AFFICHAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour le remplacement des vitrines d'affichage de la Mairie, de l'école et de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le remplacement de ces vitrines.

- **TERRAIN DE TENNIS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour le démoussage du terrain de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de retenir le devis de la société PROGRESS TENNIS.

## DIVERS

- **POUCES D'YVELINES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à REZO POUCE, association d'autostop organisé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour et 1 abstention, d'adhérer à cette association.

- **INDEMNITE PERCEPTRICE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'indemnisation de la perceptrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, refuse l'indemnisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.